



Demande d'autorisation environnementale



Transformation de cartons ondulés

Roye (80)

CERFA N°15964*01

1/ Pièces à joindre à tous les dossiers

Pièce jointe 5 : Etude d'incidence

Résumé non technique

Version 02 | Juillet 2021

Dossier réalisé avec le concours de





I.	PRESENTATION DU PETITIONNAIRE ET DU PROJET	1
A.	Présentation du pétitionnaire	1
B.	Présentation de l'installation	1
1.	Localisation.....	1
2.	Organisation	1
C.	Modalités de fonctionnement.....	2
II.	IMPACT TEMPORAIRES	3
III.	IMPACT VISUEL ET URBANISME	3
A.	Description de l'installation.....	3
B.	Impact visuel	4
C.	Compatibilité aux règlements d'urbanisme	4
IV.	PROTECTION DU MILIEU NATUREL ET LA BIODIVERSITE	4
V.	ORIGINE ET UTILISATION DE L'EAU	5
A.	Prélèvements et usages en eau.....	5
B.	Consommation et suivi.....	5
VI.	REJETS EN EAU	5
A.	Eaux pluviales	5
B.	Eaux domestiques	5
C.	Eaux usées industrielles	6
D.	Autorisation de rejet et programme de surveillance	6
VII.	REJETS DANS L'AIR.....	6
VIII.	BRUIT ET VIBRATION	6
IX.	DECHETS.....	7
X.	TRANSPORT.....	7
XI.	RISQUES ET POLLUTION	7

I. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE ET DU PROJET

A. PRÉSENTATION DU PÉTITIONNAIRE

Créée en 1962, l'usine de Roye est spécialisée dans la fabrication de solutions d'emballage personnalisées en carton ondulé fabriqué à partir de papier recyclé.

La capacité de production de l'usine atteint 150 t/j pour une production moyenne de 6 500 t/an.
Ondulys Roye emploie 77 personnes pour un chiffre d'affaires d'environ 13 millions d'euros en 2019.

B. PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION

1. Localisation

L'usine se développe sur un terrain rattaché à la commune de Roye (80), en région Hauts-de-France, et plus précisément à l'ouest du territoire communal, en zone industrielle.

Ondulys Roye est propriétaire des parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	Référence parcellaire
Roye	AS	80, 81, 84, 120, 125 et 131

pour une surface totale de 47 717 m² (4,7717 ha).

2. Organisation

DESCRIPTION GENERALE

Les activités s'organisent dans un seul bâtiment, regroupant l'atelier de transformation et les stockages.

L'ossature de ce dernier est essentiellement en métal (charpente et structure métallique).

Sont également présents sur le site, 3 bâtiments indépendants :

- un bâtiment (situé près de l'entrée nord-ouest) avec le raccordement internet et des salles de réunion ;
- les anciens locaux sociaux, aujourd'hui inexploités et sans activité industrielle ;
- un local dédié au stockage de palettes.

La surface bâtie représente 17 994 m² pour 6 990 m² d'aires de stationnement et voiries.

Les espaces verts représentent l'équivalent de 23 350 m².

DESCRIPTION DETAILLEE

Le bâtiment se décompose en bureaux et atelier de transformation / stockage.

Les bureaux, installés en façades sud-ouest sur 620 m², renferment les activités supports de l'usine : études et méthodes, administration des ventes, ordonnance et achats, ressources humaines...

Ils sont séparés de l'atelier par une cloison.

L'atelier, de plain-pied sur 17 734 m², se compose :

- de l'atelier de fabrication pour les opérations de découpe, rainurage, refoulage, entaillage, pliage, impression et conditionnement ;
- de l'atelier formes-clichés pour le stockage des clichés, outillages et leur réparation, la préparation des encres et le stockage des consommables ;
- des magasins "stockage de matières premières" et "stockage des produits finis" ;
- de l'atelier de maintenance renfermant une zone de charge des engins de manutention.

Les parois extérieures du bâtiment sont constituées de bardage métallique simple peau, à l'exception des parois côté quais expédition (parpaings).

Les parois séparatives entre l'atelier et les zones de stockage sont constituées de parpaings et bardage simple peau.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

L'établissement est accessible côté route de Villers via 2 entrées chacune dédiée, pour l'une aux véhicules légers et pour l'autre, aux véhicules lourds.

L'usine intègre l'aménagement de l'ensemble des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement, soit :

- les aires de circulation, stationnement et évolution des véhicules lourds ;
- les aires de circulation, stationnement et évolution des véhicules légers du personnel et des visiteurs ainsi que les espaces et équipements dédiés à la circulation sécurisée des piétons ;
- les espaces permettant la connexion aux réseaux d'adduction et d'assainissement, ainsi que les ouvrages de raccordement aux énergies (électricité, gaz naturel).

Véhicules lourds

Le site comprend un espace de circulation poids lourds côté sud-ouest – nord-est. Cette aire permet l'accès aux quais de chargement réception et expédition.

Véhicules légers

Les aires de stationnement véhicules légers sont intégralement développées dans le périmètre de la parcelle. Implantée côté sud-ouest et sud-est, elles totalisent près de 50 places pour le personnel et les visiteurs.

Une clôture est développée sur l'ensemble du périmètre de la limite de propriété : tous les accès peuvent être fermés en dehors des horaires d'ouverture de l'usine par des portails coulissants.

C. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

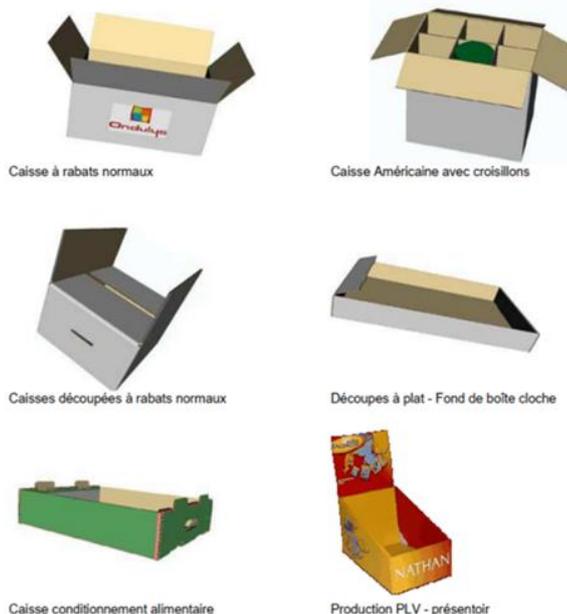
L'usine est spécialisée dans la fabrication d'emballages personnalisés en caton ondulé. Les procédés sont détaillés ci-après :

RECEPTION DES PLAQUES DE CARTON ET AUXILIAIRES DE FABRICATION

L'ensemble des produits est livré par camions. Après contrôle de leur qualité, les cartons sont stockés dans le magasin matières premières dans l'attente de leur utilisation.

TRANSFORMATION DES CARTONS

Ondulys Roye produit différents types d'emballage en cartons et produits dérivés :



EXEMPLES DE GAMME
Liste non exhaustive



La transformation consiste à fabriquer des caisses d'emballage.

La première étape est dans la plupart des cas l'impression des plaques grâce aux imprimantes flexographiques.

Les plaques imprimées sont ensuite envoyées dans les machines de transformation afin de réaliser les découpes et les pliages nécessaires à la confection des emballages :

- découpe ou recoupe des plaques pour leur donner la taille et la forme souhaitée ;
- rainurage ou refoilage pour écraser le carton selon une ligne continue et faciliter le pliage des arêtes et des rabats de l'emballage ;
- entaillage pour imbriquer les plaques de cartons les unes dans les autres ;
- pliage pour donner la forme définitive à l'emballage ;
- jonction des panneaux entre eux par collage ou par piquage (agrafage) ;
- cerclage des piles de produits finis pour expédition ;
- emballage dans un film plastique des piles de produits finis sur des palettes.

Les palettes des produits finis sont ensuite transférées par chariot ou convoyeur vers le stockage de produits finis dans l'attente de leur expédition.

PREPARATION DES ENCRE

Les encres utilisées sur les imprimeuses sont des encres à base d'eau.

Les conditionnements des encres sont en seaux et leur préparation s'effectue manuellement.

RECYCLAGE DU CARTON

Les chutes de cartons produites dans l'atelier de transformation sont récupérées par aspiration et envoyées dans la presse à balles pour y être déchiquetées et compactées sous forme de balles.

Elles sont destinées aux papeteries pour être recyclées.

L'air de transport pneumatique est traité par cyclone avant rejet (à noter que ce cyclone a pour fonction d'aspirer les chutes de carton produites au niveau des machines, il n'est pas à l'origine d'une émission de poussière).

EXPEDITION

Les palettes de produits finis sont chargées par chariots dans les remorques.

L'ensemble des expéditions s'effectue par camions.

II. IMPACT TEMPORAIRES

En absence de travaux ou de mise en conformité significative, les impacts temporaires liés à ces aménagements sont mineurs et donc sans objet dans le cadre de cette étude.

Aucune démolition n'est envisagée.

III. IMPACT VISUEL ET URBANISME

A. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

La cartonnerie est en exploitation depuis plusieurs années.

Elle est composée d'un bâtiment industriel unique, desservi par un ensemble de voiries et stabilisé.

Des bureaux prennent place en façade est.

Cette entité foncière représente une surface bâtie de 17 994 m².

Le volume principal du bâtiment culmine à environ 8,00 m par rapport au niveau altimétrique du terrain.

Il s'agit d'un bâtiment de volume simple, traité en bardage de couleur blanche.

L'ensemble de bureaux est traité en couleur clair, en parpaings, le démarquant du bâtiment industriel.

Des ouvertures de types portes sectionnelles et quais agrémentent la façade est.

Des aires de manœuvre de poids lourds sont installées en façades est et sud-ouest du bâtiment, cette dernière étant invisible de l'extérieur.

B. IMPACT VISUEL

VUES DYNAMIQUES

Ondulys Roye prend place en zone industrielle, dans un paysage offrant une vue dégagée sur des bâtiments d'activités. Son implantation le long de la route de Villers fait que l'installation est visible depuis cet axe routier.

Il s'agit toutefois d'une vue éloignée, le bâtiment étant édifié à plusieurs dizaines de mètres, en retrait de cet axe et en aval d'une végétation arborée.

La vue est plus dégagée, côté quais, où le regard porte sur un bâtiment métallique, de ton clair, de dimensions peu imposantes au regard de l'environnement bâti.

VUES STATIQUES

Des vues rapprochées existent dès lors où l'on s'engage dans la rue de la liberté, les habitations étant mitoyennes à l'usine.

Le regard porte toutefois sur une haie de végétaux côté atelier de transformation et une façade de bardage, ton gris côté stockage produits finis.

L'ensemble est donc très végétalisé.

IMPACT PAYSAGER

Construit dans les années 1990, cet ensemble bâti reprend les codes usuels retrouvés dans la zone industrielle. C'est ainsi une continuité logique dans un cadre dédié.

L'ensemble parcellaire est clôturé (grillage) et profite d'un aménagement paysager côté est.

Ce traitement paysager consiste en un jeu de plantations dont la disposition parallèle au cheminement de l'axe routier agit comme un masque depuis le domaine public.

L'installation s'insère donc aisément dans ce paysage industriel.

C. COMPATIBILITÉ AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

L'usine prend place en zone UF du PLU de Roye. Ce secteur correspond à une zone urbaine à vocation principale d'activités artisanales, d'industries légères, de dépôts, de commerces ou de services présentant peu de nuisances. Aucune interdiction concernant les installations classées n'est mentionnée.

L'usine est donc compatible avec les exigences du PLU.

IV. PROTECTION DU MILIEU NATUREL ET LA BIODIVERSITE

CONSOMMATION FONCIERE

La régularisation n'est à l'origine d'aucune extension de bâti ou consommation de foncier.

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Les surfaces d'enrobé ont été limitées au strict nécessaire de sécurité (manœuvre, transit des cartons...).

NATURA 2000

Les sites répertoriés sont à plus de 19 km de l'usine.

Les activités de la cartonnerie ne les impactent donc pas.

REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Pour rappel, l'usine est implantée en dehors de tout espace naturel protégé.

L'exploitation d'un site industriel existant et l'absence d'artificialisation supplémentaire des sols réduisent son impact sur le milieu naturel.

V. ORIGINE ET UTILISATION DE L'EAU

A. PRÉLÈVEMENTS ET USAGES EN EAU

L'usine est alimentée en eau potable par le réseau d'adduction public en un point. Ce dernier est équipé d'un dispositif de disconnexion et d'un compteur. Il n'est pas envisagé la création de forage, ni de prélèvement dans le milieu naturel superficiel.

L'eau est utilisée pour :

- les besoins sanitaires : locaux sociaux, lavabos, douches, toilettes, ... ;
- les besoins industriels : lavages des circuits d'impression (rinçages) ;
- la protection incendie, cette dernière étant exceptionnelle.

B. CONSOMMATION ET SUIVI

La consommation en eau fera l'objet d'un relevé à compter de 2021. Cette consommation atteint 2 500 m³/an.

VI. REJETS EN EAU

Ils se composent :

- des eaux pluviales ;
- des eaux usées domestiques ;
- des eaux usées industrielles.

A. Eaux pluviales

ORIGINE

Les eaux pluviales sont drainées par l'intermédiaire des surfaces étanches donc issues du ruissellement sur les toitures et voiries. Pour ce qui concerne les surfaces non étanches (surfaces gravillonnées et espaces verts), l'eau s'infiltré dans le sol.

AMENAGEMENT DES RESEAUX

Le principe général de gestion des eaux pluviales retenu est l'infiltration sur site.

COLLECTE ET REJET

Les eaux pluviales de toitures sont collectées par des ouvrages traditionnels de génie civil (chêneaux, descentes de gouttières, regards, conduits) et dirigées vers le bassin de tamponnement.

Les eaux pluviales de voiries sont interceptées par des regards à grille, traitées par séparateur d'hydrocarbures avant tamponnement dans le même bassin.

Les eaux pluviales sont ensuite infiltrées à la parcelle puis rejetées vers le ruisseau.

B. Eaux domestiques

Elles proviennent des installations sanitaires de l'usine.

Ce sont des effluents similaires à ceux générés par des foyers qui se caractérisent par leur charge organique. Elles seront complétées des eaux de lavage des sols.

Ces eaux usées domestiques sont envoyées dans le réseau d'assainissement communautaire en direction de la station d'épuration communale.

C. EAUX USÉES INDUSTRIELLES

ORIGINE

Elles proviennent du lavage des circuits d'impression.

COLLECTE ET REJETS

Elles sont collectées par un réseau spécifique et traitées par une station physicochimique.
Le trop plein est rejeté au réseau communal.

D. AUTORISATION DE REJET ET PROGRAMME DE SURVEILLANCE

Ondulys Roye dispose d'une autorisation de raccordement pour ses rejets en eaux usées domestiques.

Le point de rejet en eaux pluviales sera équipé d'un canal de mesure permettant les prélèvements d'échantillons dans de bonnes conditions de représentativité.

Ces eaux pluviales feront l'objet d'une analyse par un laboratoire agréé à la fréquence annuelle.

VII. REJETS DANS L'AIR

Les activités de la cartonnerie ne sont à l'origine d'aucun rejet atmosphérique canalisé.

Les émissions dans l'atmosphère proviennent donc des installations de combustion, de la ventilation des locaux et du trafic de véhicules (chariots et camions).

Le cyclone a pour fonction d'assurer l'aspiration des chutes de cartons au niveau des machines de transformation.
Il n'est pas à l'origine d'un rejet en poussière.

Aucune activité n'est susceptible d'émettre des odeurs.

VIII. BRUIT ET VIBRATION

SOURCES SONORES INTERIEURES

Elles proviennent essentiellement des activités :

- de transformation du carton (aspiration des chutes),
- de manutention des palettes, cartons, ...,

et

- du fonctionnement des utilités (compresseur).

SOURCES SONORES EXTERIEURES

Elles ont pour origine :

- le trafic des véhicules (poids lourds),
- les opérations de chargement/déchargement des palettes/produits.

VIBRATIONS

Elles proviennent du fonctionnement du compresseur et sont limitées à l'environnement immédiat de cet équipement.

Mesures de l'impact sonore

Les seuils limites en bruit sont respectés en limite de propriété, de jour et de nuit.



IX. DECHETS

L'usine est équipée de zones de stockage regroupant les bennes et containers à déchets.

Seuls les déchets inertes (non lixiviables) sont stockés en extérieur.

Les déchets liquides ou souillés sont placés sur rétention et stockés à l'abri de la pluie, dans l'attente de leur évacuation.

Des mesures organisationnelles assurant les contrôles liés à la gestion des déchets sont mises en place.

La gestion des déchets est suivie par un registre informatisé.

X. TRANSPORT

Le trafic de camions concerne la livraison et l'expédition des produits.

Celui-ci représente 0,27 % du trafic des axes routiers desservant la zone industrielle.

Les accès sur le site sont clairement identifiés.

Les véhicules légers accédant à l'établissement sont dirigés vers des aires de stationnement qui leur sont spécifiques.

L'accès des véhicules poids lourds sur la voie publique a une largeur suffisante. Des panneaux de signalisation stoppent les véhicules sortant du site. Une visibilité permanente est assurée.

Sur le site même, des dispositions visant à assurer la sécurité liée à la circulation routière lors des approvisionnements ou expéditions sont prises :

- les voies de circulation et accès sont nettement délimités, entretenus en bon état, maintenus en constant état de propreté et dégagés de tout objet susceptible de gêner la circulation ;
- les voiries internes sont aménagées de manière à éviter toute collision entre deux véhicules ;
- des panneaux de signalisation imposent une vitesse limitée ainsi qu'un sens de circulation de manière à éviter les accidents et les collisions.

XI. RISQUES ET POLLUTION

CONDITIONNEMENTS UNITAIRES

Les manipulations de bidons, fûts, ..., sont confiées à du personnel qualifié, informé des risques présentés par les produits qu'ils contiennent. En cas de déversement accidentel, des produits absorbants identifiés et disponibles à proximité des zones de stockage et de manipulation permettent aux opérateurs d'étancher le liquide.

Ces derniers sont informés de l'action à conduire, via des procédures internes.

Les absorbants souillés sont traités en tant que déchets dangereux par une société spécialisée.

CONDITIONNEMENT EN VRAC

La livraison s'effectue en présence du personnel instruit sur la nature et les dangers présentés par le produit.

Le personnel vérifie avant l'opération de dépotage que le conducteur du véhicule a une formation suffisante et possède les autorisations et titres de transport prévus par la réglementation en vigueur.

STOCKAGES

Les rétentions sont protégées des eaux météoriques assurant la disponibilité des volumes de rétention.

Elles sont étanches aux produits qu'elles peuvent contenir, résistent à l'action physique et chimique des fluides et organisées par compatibilité de produits.

Toutes les rétentions font l'objet d'un contrôle visuel périodique.

RETENTION INCENDIE

Le confinement des eaux d'extinction sera assuré par le bassin de tamponnement étanche équipé d'une vanne de barrage.